



REPRISE DES GROUPES DE COMPETITION

Avenirs-Jeunes-Junior/Senior-Départementaux-Masters

LUNDI 14 SEPTEMBRE HORAIRES HABITUELS

PROTCOLE SANITAIRE PISCINE A-P VIENOT (extraits associations)

- **Les usagers ne doivent pas pénétrer dans l'équipement en cas de trouble digestif, de trouble respiratoire ou de fièvre.** (cf questionnaire de santé transmis par l'entraîneur).
- Chaque adhérent devra **se laver les mains à l'entrée** (distributeur de gel ou sanitaire) et le plus de fois possible au sein de l'équipement.
- **Le port du masque est obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans jusqu'aux douches** où il sera déposé dans le sac avec serviette de bain et gel douche. Les entraîneurs devront se conformer aux règles de leur Fédération d'affiliation pour le port du masque.
- Les usagers doivent respecter la règle de **distanciation physique à l'intérieur**, aux abords de l'équipement sportif et, dans la mesure du possible lorsque l'association bénéficie des vestiaires collectifs. Ils s'engagent également à **respecter l'ensemble des consignes affichées dans l'établissement.**
- L'accès à l'espace sportif est exclusivement réservé aux membres de l'association.
- Les accompagnateurs ne pourront pas rester sur le bord des bassins ni même dans les vestiaires, sanitaires, douches et circulations intérieures de l'équipement, mais pourront aider les enfants dans les cabines.
- **Pour la pratique, l'utilisation du matériel personnel est privilégié**, à défaut, le matériel fourni par l'association est nettoyé et désinfecté avant et après chaque utilisation à l'aide de produit désinfectant.
- **Le port du bonnet de bain est obligatoire.**
- Les adhérents doivent prendre une **douche savonnée** en utilisant ses propres produits avant de pénétrer dans l'espace « bassins ».
- Les adhérents devront se munir de 2 sacs (plastique ou sac de sport). Le 1^{er} sac servira à y mettre les effets personnels et sera déposé dans un casier individuel. Le second sac servira à y déposer serviettes de bain, gel douche et masque. Il sera alors stocké sur les étagères mise à leur disposition devant le SPA, sur le bord du bassin.
- **Respecter le sens de circulation** pour l'utilisation des casiers dans les vestiaires publics, sur les plages ainsi que dans le bassin sportif et le bassin d'apprentissage.